

FICHE PAYS



Togo

Population estimée :
9,1 millions d'habitants (2023)¹

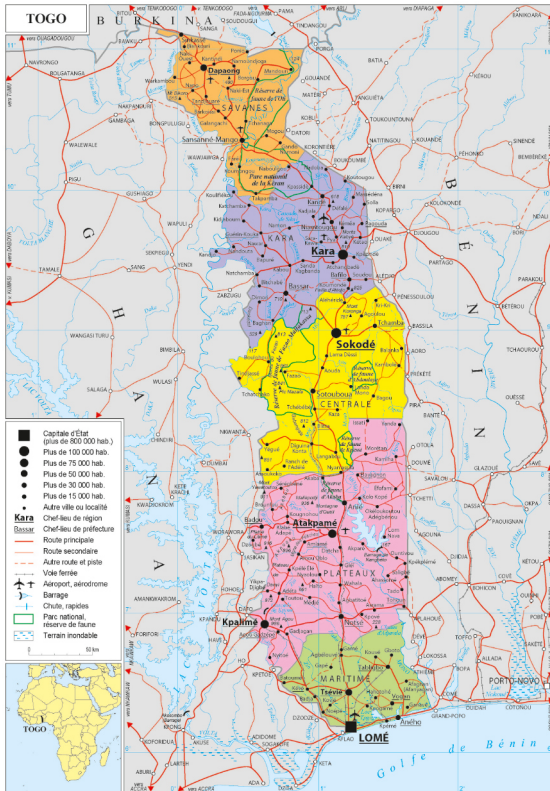
Croissance annuelle de la population :
2,3 %²

Organisation territoriale :
5 régions, 39 préfectures, 117 communes et 393 cantons
(Les communes sont composées de cantons. Les chefs de canton sont consultés par les communes sur les décisions impactant le développement de leur canton)

Part de la population rurale sur la population totale :
57%³

Part de travailleurs informels dans les métiers de la distribution d'eau, des réseaux assainissement, de la gestion des déchets, et activités de remise en état des infrastructures, en pourcentage du total des travailleur.euse.s du même genre dans le même secteur :
73.6%⁴

- 1 : UNFPA
- 2 : Banque Mondiale (JMP) 2022
- 3 : Ministère de l'Administration territoriale du Togo
- 4 : OIT 2017



Source de la carte : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/jpg/togo-2_cle4171d6.jpg

État des lieux de l'accès aux services essentiels



Secteur eau : Des ressources en eau abondantes mais inégalement réparties et accessibles selon les milieux ; une détérioration de la qualité de la ressource (pollution, contamination) ; un enjeu fort de professionnalisation pour l'exploitation des services.



Secteur assainissement : Très faible taux d'équipement en milieu rural, aucun traitement des eaux usées en ville, une seule station de gestion des boues de vidange en service dans la ville de Sokodé. 4 nouvelles stations de traitement des boues de vidanges (Dapaong, Kara, Atakpamé et Tsévié) construites sur financement UE avec une mise en service prévue début 2024.



Secteur énergie : Un pays majoritairement importateur d'électricité (0,8 TWh en 2021). La biomasse végétale (bois de chauffe, charbon de bois et déchets végétaux) comme énergie domestique principale du pays. Le développement des énergies renouvelables semblant être une réponse cohérente mais freinée par le manque de ressources humaines qualifiées pour la gestion pérenne de ces services.



Secteur déchets : Très faible taux d'équipement en milieu rural, un centre d'enfouissement technique fonctionnel dans le district autonome du Grand Lomé (DAGL) et 5 nouveaux centres d'enfouissement technique réalisés sur financement UE (Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé et Tsévié) avec une mise en service prévue début 2024. Peu de moyens localement pour les collectivités afin de mettre en place un service efficace, notamment sur le transfert des déchets des centres de regroupement intermédiaire vers les exutoires finaux (CET ou décharge).

Taux d'accès aux services essentiels

Taux d'accès ⁵	Zone urbaine	Zone rurale
Accès à l'eau potable ⁶	70% en 2022	72% en 2022
Accès à l'assainissement géré en toute sécurité ⁷	7% en 2022	5% en 2022
Accès à l'électricité ⁸	96,3% en 2021	24,7% en 2021

ZOOM SUR

le secteur des déchets

Outre la politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement au Togo (2010) relativement obsolète aujourd'hui, les CDN révisés (2021) et la mise en œuvre de la réforme de décentralisation qui attribue les compétences sur le secteur aux communes, il n'existe pas à priori à ce stade de stratégie nationale sectorielle clairement définie.

La production de déchets solides ménagers est de 0,5 kg par habitant par jour au Togo, soit plus de 4,5 millions de kg de déchets solides ménagers quotidiens.⁸ Cependant, environ 83,5 % des déchets solides générés au Togo ne sont pas gérés de manière optimum.

À Lomé, qui concentre environ ¼ de la population nationale, plus de 350 000 tonnes de déchets (tous déchets confondus) sont produits chaque année⁹. Le district autonome du grand Lomé (DAGL) est particulièrement engagé depuis plusieurs années dans l'amélioration de la gestion des déchets, en partenariat notamment avec l'Agence Française de Développement dans le cadre des phases successives du projet PEUL (Projet Environnement Urbain de Lomé). Des actions de valorisation des déchets sont également menées sur le territoire du Grand Lomé, par des acteurs locaux tels que ENPRO, Miawodo et STADD.

Les 5 chefs-lieux de régions à savoir Tsevié (Zio 1) – Atakpamé (Ogou 1) – Sokodé (Tchaoudjo 1) – Kara (Kozah 1) et Dapaong (Tône 1) bénéficient d'infrastructures et d'équipements financés par l'Union Européenne (Centre de regroupement intermédiaires, Centre d'Enfouissement Technique, camions Ampliroll, tricycles). Un nouvel appui d'Union Européenne est en cours pour accompagner la mise en place d'une filière complète (de la pré-collecte à l'enfouissement) dans ces communes.

Se faire accompagner dans son projet :

En France

Sur les thématiques Eau et assainissement :
Édouard Lebouvier du **pS-Eau** (edouard.lebouvier@pseau.org)

Sur la thématique Énergie :
Cécile Gillot de **Cicle** (cecile.gillot@reseau-cicle.org)

Dans votre région :
Les **réseaux régionaux multi-acteurs** (RRMA) implantés dans votre région, que vous pouvez retrouver [sur le site du programme 1%](#)

Au Togo

Sur les thématiques Eau et assainissement :
Le Conseil de concertation pour l'accès à l'eau et à l'assainissement de base au Togo (CCEABT) partenaire du pS-Eau au Togo : Jacques Gaba (p3.cceabt@gmail.com) et Simone Baïta (cceabt2013@gmail.com)

Autres Ressources

Pour en savoir plus sur le Togo :
www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/togo/presentation-du-togo

Situation sécuritaire du pays :
www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/togo/#securite



Fiches pays eau-assainissement du pS-Eau et pays énergies du réseau Cicle



Déchetèque du Programme PAGEDS (sur le site d'AMORCE)



Recueil de capitalisation sur des projets mixtes au Togo

5 : En % de la population totale de la zone considérée
6 : Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise du Togo

7 : Banque Mondiale (JMP)

8 : Atelier de partage des conclusions/recommandations de l'étude sur la gestion durable des déchets ménagers et industriels dans les états membres de l'UEMOA en vue de la production d'Énergie (Lomé, le 30 juin 2023), BOAD

9 : 2018 - <https://www.entrepreneursdumonde.org/fr/afd-gestion-dechets-lome>

Les principaux acteurs togolais à associer à votre projet

À noter : Depuis la loi du 26 juin 2019, un processus de décentralisation est en cours et une réforme sur la Délégation de service public (DSP) a également été amorcée. Il s'en suit une nouvelle répartition des compétences entre l'État, les régions, les communes et les DSP.

Secteur de l'eau et de l'assainissement

Retrouvez plus d'informations sur [la fiche pays eau-assainissement du pS-Eau](#)

Retrouvez [la cartographie de la coopération décentralisée et non gouvernementale](#)



Échelle	Nom	Mandat
Nationale	Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise (MEHV)	- Élaboration et coordination générale des politiques et orientations nationales, régulation du secteur. - Approvisionnement en eau potable en milieu rural, gestion des ressources en eau. Assainissement collectif des eaux usées et excréta en milieu urbain. Assainissement pluvial en milieu urbain - Le MEHV a récemment opté pour la Délégation de Service Public (DSP) comme mode de gestion à généraliser sur tout le territoire pour l'exploitation des services d'eau potable en milieu rural et semi urbain.
	Ministère de la santé et de l'hygiène publique	- Assainissement autonome des eaux usées et des excréta en milieu semi urbain et rural - Promotion de l'hygiène
	La Société de Patrimoine Eau potable et assainissement (SP-Eau)	Gestion et développement du patrimoine de l'Etat dans le sous-secteur de l'alimentation en eau potable et assainissement en milieu urbain et semi-urbain : programmation, recherche des financements, réalisation des investissements, suivi de la maintenance lourde, contrôle de l'exploitation (Togolaise des Eaux).
	La Togolaise des eaux (TdE)	Exploitation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif dans les zones urbaines et/ou affermées : production et distribution de l'eau potable, extension des réseaux, branchements domiciliaires, gestion clientèle, évacuation et traitement des eaux usées.
	Conseil de concertation pour l'accès à l'eau et à l'assainissement de base au Togo (CCEABT)	Réseau d'appui et d'échanges pour les organisations de la société civile engagées dans le secteur EHA au Togo. Plateforme de plaidoyer envers les autorités du secteur.
Décentralisée	Les directions régionales Services déconcentrés de l'État	Appui aux communes et aux comités de gestion villageois pour une application effective de la législation, du respect des normes de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance des ouvrages d'eau potable et d'assainissement.
	Les communes (117) Communalisation intégrale du territoire depuis 2019	Aucune compétence propre à ce jour. Compétences partagées avec l'Etat : - Édification et gestion des bornes fontaines, des puits et des forages de la commune. - Collecte et traitement des eaux usées en partage avec l'ANASAP Depuis 2015, le MEHV peut déléguer, par décret et au cas par cas, la fonction d'autorité délégante du service public de l'eau potable ou de l'assainissement collectif à des communes ou des regroupements de communes.
	Associations des Usagers de l'Eau Potable et de l'Assainissement (AUSEP) ou opérateurs privés ou public	Possibilité d'exploiter le service d'eau potable en milieu rural ou la gestion de l'assainissement collectif ou communautaire, via un contrat de délégation signé avec la commune et/ou l'État

Secteur de l'énergie

Retrouvez les principaux acteurs de l'énergie sur [la fiche pays énergies du réseau Cicle](#)



Échelle	Nom	Mandat
Nationale	Ministère délégué auprès du Président de la République chargé de l'Énergie et des mines (MEM) Direction Générale de L'Énergie (DGE)	• Ministère en charge notamment de l'électrification du Togo. La DGE est un service technique du ministère chargé de l'énergie, elle a notamment en charge la conception, la mise en œuvre et le contrôle des politiques de l'énergie togolaise.
	Autorité de Réglementation du Secteur de l'Électricité (ARSE)	• Autorité de Réglementation et de régulation des secteurs de l'électricité, de l'eau potable au Togo.
	Agence Togolaise de l'électrification rurale et des Energies Renouvelables (AT2ER)	• Le décret n°2016-064/PR du 11 mai 2016 a permis la création de l'AT2E dont la mission est le financement des projets, la conduite des procédures de passation de marchés ainsi que la programmation et la réalisation des ouvrages d'électrification rurale et des énergies renouvelables.
	Compagnie Énergie Électrique du Togo (CEET)	• Opérateur public de gestion de l'électricité (distribution et vente) sur le territoire national. Possède également quelques infrastructures de production d'électricité même si elle s'approvisionne en énergie électrique auprès de producteurs de pays limitrophes.
	Communauté Électrique du Bénin (CEB)	• Opérateur public qui assure une partie de la production et du transport de l'énergie électrique au Togo.
Décentralisée	Les associations et organismes nationaux tel que le réseau SAER-Togo (Synergie des Acteurs des Énergies Renouvelables au Togo)	• Compétences partagées avec l'Etat. Compétente pour l'électrification du territoire communal et la desserte en gaz. Soutien et appui des actions en matière de promotion des énergies renouvelables.
	Les communes (de nouvelles prérogatives récentes et en cours d'organisation)	• Compétences partagées avec l'Etat. Compétente pour l'électrification du territoire communal et la desserte en gaz. Soutien et appui des actions en matière de promotion des énergies renouvelables.
Individuel	Personnes physiques ou morale	• Possibilité de générer de l'électricité à base de sources d'énergies renouvelables pour sa propre consommation ou à des fins commerciales (Loi du 24 juillet 2018)

Secteur des déchets



Échelle	Nom	Mandat
Nationale	Ministère de l'Administration Territoriale, de la décentralisation et du Développement des Territoire (MATDDT)	• Ministère de Tutelle des collectivités locales au Togo qui dispose des compétences propres pour développer des services appropriés de gestion des déchets
	Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	• En charge des dispositions relatives au transfert du budget de l'Etat vers les collectivités locales en lien avec le MATDDT (Notamment le fonds FACT) et constitue l'un des Ministères de tutelle de l'ANASAP.
	Ministère de l'Urbanisme	• Coordonne ses actions avec le MATDDT concernant la planification et le développement des territoires et constitue l'un des Ministères de tutelle de l'ANASAP.

Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF)	• Impliqué à la fois sur le respect de la réglementation environnementale (à travers l'ANGE pour tout ce qui relève des EIES) mais également dans le suivi de la stratégie nationale des CDN.
L'Agence Nationale d'assainissement et de salubrité (ANASAP)	• Établissement public placé sous la tutelle technique du ministère charge de l'urbanisme et sous la tutelle financière du ministère de l'économie et des finances. L'ANASAP peut apporter son appui à travers des prestations opérationnelles à l'endroit des communes qui en font la demande.
Les opérateurs privés	• Échanges sur la mise en place de collecte ou de traitement des déchets. Liste non exhaustive : African Global Recycling, Green Industry Plast-Togo, ENPRO, STADD, Miawodo
Les communes ¹¹	La loi, loi n°2019-006 du 26 juin 2019 relative à la décentralisation et aux libertés locales, précise dans la sous-section 1 « des compétences propres » aux communes : • La création et gestion des services publics de la commune • L'établissement et mise en œuvre des plans d'élimination des ordures et déchets ménagers, des déchets industriels, végétaux et agricoles en partie à travers l'ANASAP ; • L'organisation de la collecte, du transport, du traitement et de la disposition finale des déchets en partie à travers l'ANASAP ; • L'enlèvement et élimination des dépotoirs intermédiaires et transport à la décharge finale en partie à travers l'ANASAP ; • La maintenance et entretien des caniveaux et autres réseaux d'assainissement des voies secondaires et tertiaires sur le territoire communal en partie à travers l'ANASAP ; • La lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances diverses en partie à travers l'ANASAP. Le décret 039-2021 fixe la clé de répartition des recettes fiscales entre l'Etat et les collectivités locales. Au sein de la part pour les collectivités locales, le décret fixe une clé de répartition entre la commune, le district (si existant), le FACT et l'ANASAP (si elle est « opérationnelle » sur le territoire communale).
Les associations ou entreprises locales	• Pour pallier les défaillances de certaines communes, des entreprises ou associations organisent localement la collecte et gestion des déchets (pas de structure nationale identifiées mais plutôt à l'échelle des villes, villages ou quartiers).

Communale

De manière transversale sur tous les secteurs

Échelle	Nom	Mandat
Divers / autres	Préfectures et Régions	• Contrôle de légalité des interventions. Facilitateur en cas de difficultés. Centralisation des informations.
	Populations/associations d'usagers / association nationales ou internationales (ONG)	• Soutien pour la mise en œuvre des projets (diagnostic, gestion...) et la mise en réseau d'acteurs thématiques et/ou locaux. • Promotion des bonnes pratiques de ces secteurs.
	Opérateurs informels	• Pour pallier les défaillances des autorités ou opérateurs en charge des différents services sur certains territoires, des opérateurs locaux et informels prennent parfois le relai, permettant aux populations de ces territoires de bénéficier d'accéder, bien que de façon informelle et souvent moins organisée, à certains services.

11 : La compétence de collecte des déchets a été transférée aux communes dans le processus de décentralisation. (ATELIER DE PARTAGE DES CONCLUSIONS/RECOMMANDATIONS DE L'ÉTUDE SUR LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET INDUSTRIELS DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UEMOA EN VUE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE (Lomé, le 30 juin 2023), BOAD)

Quelques projets mixtes, dits multisectoriels (Liste non exhaustive à la date d'avril 2023)

Un projet multisectoriel s'inscrit dans une vision globale de l'accès aux services essentiels afin de répondre de manière intégrée aux besoins des habitants des territoires ciblés.

Nom du projet	Projet d'amélioration de l'accès aux services d'eau et d'assainissement (PAASEA)	Du déchet à la lumière
Lieu	Mango, Togo	Togo
Porteur	Experts Solidaires	Moi Jeu Tri
Partenaires du projet	ONG CDD, 3ASC	Entreprise Lagazel
Montant du projet	727 724 €	80 000 €
Financements	Union Européenne, SEDIF, SYCTOM de Paris (via le 1% Déchets), Togolaise des Eaux, ONG CDD, 3ASC et Commune de Mango	Watt for Change, Fondation Groupe EDF, Synergie renouvelable, 2 PACE (via 1% pour la planète)
Date du projet	Avril 2017 > octobre 2019	01/01/2021, reconduit chaque année
Thématiques abordées	Eau, Assainissement, Gestion des déchets	Gestion des déchets, Énergie solaire, Éducation
Pour aller plus loin	experts-solidaires.org/	moijeutri.org/

Nom du projet	PASPEVO (Projet d'Amélioration des Services Publics Essentiels de Vogan)	« Villages, santé et développement durable, volet 2 »
Lieu	Ville de Vogan, Commune de Vo 1, Région Maritime, Togo	12 villages dans la Préfecture du Haho, région des Plateaux, Togo
Porteur	SEVES	Electriciens sans frontières
Partenaires du projet	ARWP (bureau d'études togolais), Gret (assistance technique), Fondation Practica (assistance technique à distance, contrat de prestation mais relation de partenariat), Aquassistance	Entreprise, Territoire et Développement (ETD), Les Amis du Togo, Aquassistance, WATURA
Montant du projet	1 750 800 €	1,3 M €
Financements	AESN, SEDIF, SIGEIF, SYCTOM, Ville de Paris	Agence française de développement, Métropole Aix-Marseille-Provence, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Métropole de Lyon, Fondation Groupe EDF, Prince Talal International Prize for Human Development, Région Centre-Val-de-Loire, Fondation AnBer, Fondation En Chemin Vers Demain
Date du projet	4 phases entre 2018 et 2026	2021 > 2027
Thématiques abordées	Eau potable, assainissement liquide, gestion des déchets	Eau potable, Énergie solaire, Assainissement, Formations/sensibilisation
Pour aller plus loin	www.asso-seves.org/association/	www.youtube.com/watch?v=5d00eUNij8M